

# MAIRIE DE VICQ-SUR-BREUILH

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
en exercice :  
15

Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mil dix-huit

Le 02 mai

le Conseil Municipal de la Commune de VICQ-SUR-BREUILH

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame de NEUVILLE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2018

### **PRESENTS :**

MMES. DE NEUVILLE, GENESTE, ROQUES et VEDEL

MM. ANTOINE, DEMONT, DULUC, GERAUDIE, LAPLAUD et LONGEQUEUE

### **EXCUSES :**

MMES. BILAN, CHARTIER et ROULLET

MM. CESAIRE et MILLON

Madame Blanche VEDEL a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a débuté par la lecture du compte-rendu précédent.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu différentes demandes de subvention provenant de différents organismes.

Elle présente aux membres de l'assemblée la liste suivante reprenant l'ensemble des demandes de subvention envoyées à la mairie.

Après avoir étudié les différents dossiers de demande de subvention reçus à la mairie et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de voter les subventions suivantes :

1. 183 € 00 au Groupement de Vulgarisation Agricole ;
2. 150 € 00 au Secours Populaire ;
3. 1650 € 00 à l'association Les Reds des Bills ;
4. 4203 € 00 au Comité des fêtes ;
5. 150 € 00 à Issaure Email ;
6. 152 € 00 à la FNACA ;
7. 152 € 00 au Gym Club de Vicq-sur-Breuilh ;
8. 150 € 00 au Secours Catholique ;
9. 150 € 00 au Groupement de Vulgarisation Agricole Féminin ;
10. 1500 € 00 aux Saisons du Vieux Château ;
11. 690 € 00 à l'Occitane Football club ;
12. 1500 € 00 à Musique au Moulin ;
13. 150 € 00 à Histoire et Patrimoine ;
14. 152 € 00 au Rugby Club « Les Hirondelles » ;

15. 100 € 00 à la FNATH – Association des accidentés de la vie de la Haute-Vienne ;
16. 452 € 00 à la Chorale « À tous chœurs » ;
17. 100 € 00 au Rando Club de l'Issaure ;
18. 1500 € 00 à 1001 notes ;
19. 2178 € 00 aux classes découvertes du RPI ;
20. 1500 € 00 à l'association Les Vikings ;
21. 800 € 00 à l'association Nuage ;
22. 800 à l'association HOPE ;
23. 500 € 00 Association des Commerçants de l'Issaure.

### **MUSEE ET JARDINS CECILE SABOURDY : PAIEMENT RETROACTIF DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2014-2017**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'omission du paiement de la dotation de fonctionnement à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, les Musée et Jardins Cécile Sabourdy. Elle propose le paiement rétroactif de la dotation des années 2014, 2015, 2016 et 2017 pour une somme totale de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, du paiement rétroactif de la dotation de fonctionnement allouée aux Musée et Jardins Cécile Sabourdy sur la période 2014 à 2017 inclus.

### **CREATION D'UNE COMMISSION D'ADRESSAGE**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est opportun de créer une commission d'adressage afin de numérotter les parcelles habitables sur la commune et de donner des noms officiels aux rues. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil désigne MM. Philippe GERAUDIE, Guy CESAIRE, les adjoints Jean-Paul LONGEQUEUE, Stéphanie GENESTE et Éric DULUC comme membres de la commission d'adressage.

### **NUMEROTATION : PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire propose un plan de financement pour la numérotation des parcelles habitables de la commune. Le coût prévisionnel s'élève à 11 479,11 € HT.

Une demande de subvention à hauteur de 35% peut se faire auprès du Conseil Départemental.

À ce jour, les modalités de financement s'établissent donc comme suit :

Dépenses		Recettes	
		Département	4017 € 69 soit 35 %
		Commune	7461 € 42 soit 65 %
Total	11 479 € 11	Total	11 479 € 11

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter cette aide pour le financement de ce projet et signer tous les documents nécessaires.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES : PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour le ramassage scolaire du primaire (RPI de l'Issaure) et du collège (à Saint-Germain-les-Belles).

Les tarifs sont ainsi fixés pour 2018-2019 :

La famille comportant un enfant : 65 € annuel

La famille comportant au moins deux enfants scolarisés au primaire ou au collège :

- 65 € annuel pour le 1<sup>er</sup> enfant
- 32,50€ annuel à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

Elève transporté hors zone de proximité : 250 € annuel.

Elève résidant à moins de 3km de son établissement scolaire : 120 € annuel pour chaque enfant.

## **TITRE DE RECETTE PAYABLE PAR INTERNET (TIPI)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité a la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le dispositif servira notamment dans le cadre de la facturation de l'eau, du transport scolaire et de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018,

Autorise Madame le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **Affaires diverses :**

- Madame le Maire souhaite que la Commune de Vicq-sur-Breuilh diffère son adhésion à la SPA car cette association rencontre des dysfonctionnements. Elle ajoute que l'Association Départementale des Maires et des élus de la Haute-Vienne a saisi Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne afin de faire remonter les problèmes rencontrés avec la SPA concernant la fourrière départementale.
- La numérotation est terminée. 1186 plaques seront commandées et données aux administrés eux-mêmes à leur domicile.
- Le compteur Linky sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal car Madame PRIOLLAUD-CHARTIER, conseillère municipale, en charge de ce dossier est absente.
- Il n'y a pas d'avancée sur le projet éolien.
- Allée du Puy Mori. Un cahier des charges a été transmis par Monsieur RIBOULET. Les travaux devraient débuter en novembre.
- Madame POTHIER a informé Madame le Maire que beaucoup d'associations subventionnées par la commune n'envoient pas leur compte de résultat et que pour certaines nous n'envoient pas leur statut ou des statuts très anciens. Madame le Maire propose donc d'envoyer un courrier à toutes les associations que nous subventionnons et pour lesquelles nous n'aurions pas les documents nécessaires en cas de financement public.
- Agenda 21. Le recrutement du service civique en charge de l'Agenda 21 est fait.

Le stagiaire sera embauché pour huit mois dès que la mairie aura reçu un ordinateur portable. Ce poste informatique lui permettra de travailler lorsqu'il se déplacera sur le terrain. Un comité de pilotage composée de douze administrés devra être créée afin de prioriser trente actions à effectuer. Un point sur l'avancée du dossier sera effectué à chaque conseil municipal.

- La couleur et la police des panneaux de rues et lieux dits sont choisies par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal se questionne sur la possibilité d'ajouter les armoiries sur les panneaux d'affichage.
- Madame le Maire présente le panneau sur le Musée et Jardin Cécile Sabourdy qui sera implanté sur l'autoroute.
- La facture 2018-30 de transports scolaires ne peut pas être annulée par le Conseil Municipal car la place de l'élève est refacturée à la commune pour une année scolaire entière même s'il n'emprunte pas le bus toute l'année scolaire.